

**Assemblée bourgeoise, 12 décembre 2019, à 21h55,**  
**À la Maison des Œuvres, Lajoux**

**Convoquée par le Conseil communal et publiée dans le JO No 44 du mercredi 27 novembre 2019.**

Le Vice-Président des assemblées Clovis Brahier demande s'il y a des objections à ce que ce soit Samuel Gerber, maire, non-bourgeois qui présente les points 2 et 3 de l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée, c'est Samuel Gerber maire qui rapportera, au nom du CC, aux points 2 et 3 de l'ordre du jour.

**Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 20 août 2019
2. Vente de terrains : parcelles Nos 681 Noémie et Johan Vuillaume et 687 Sophie et Simon Rebetez
3. Cession d'une portion de terrain à la commune mixte (mutation 794)

<b><u>Président</u></b>	<b>: Clovis Brahier</b>
<b><u>Secrétaire</u></b>	<b>: Jean-René Brahier</b>
<b><u>Scrutateurs (trices)</u></b>	<b>: Nicolas Gogniat-Rohrer et Dave Brahier</b>
<b><u>Nbre de participants</u></b>	<b>: 14</b>

Le vice-président Clovis Brahier ouvre l'Assemblée bourgeoise à 21h55 et donne connaissance de l'ordre du jour. Il demande si l'assemblée propose une modification à celui-ci. Aucune.

**1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 20 août 2019**

Comme le veut l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation, le PV est déposé publiquement dès sa rédaction par le secrétariat communal. Le secrétaire communal informe l'assemblée, qu'aucune demande de correction écrite n'a été faite dans le délai légal.

Le PV du 20 août 2019 est accepté, avec remerciements à son auteur.

**2. Vente de terrain, parcelles Nos 681 Noémie et Johan Vuillaume et 687 Sophie et Simon Rebetez**

Samuel Gerber, maire, rapporte au nom du CC et pour la Bourgeoisie.

Il donne connaissance des deux demandes d'achat de terrain sur lesquelles l'Assemblée bourgeoise de ce soir devra se prononcer pour leur vente, aux conditions proposées par le CC et ratifiée au préalable par l'Assemblée communale qui a précédé.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Il continue en présentant succinctement les ventes suivantes :

### **Parcelle no 681 (785m2) à Noémie et Johan Vuillaume de Delémont**

Il donne connaissance de la demande d'achat de cette parcelle émanant des époux Noémie et Johan Vuillaume de Delémont, pour la construction d'une villa familiale, parcelle située en Zone à bâtir H2 au lieu-dit Crât des Oiseaux.

Après ces informations, le vice-président Clovis Brahier ouvre la discussion.

Cette dernière n'étant pas utilisée, le rapporteur du CC rappelle les conditions de vente :

Le prix du m2 est fixé à Fr. 90.- du m2 TTC qui correspond à celui agréé par l'Assemblée communale lors de la présentation du budget 2019 en décembre 2018.

Les frais notariés, d'abornement et l'inscription au Registre foncier sont à la charge de l'acquéreur. Un droit de réméré sera également inscrit au Registre foncier.

Samuel Gerber demande à l'Assemblée bourgeoise, au nom du CC, d'accepter la vente de cette parcelle aux conditions précitées.

La parole n'étant pas demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette vente, le vice-président de l'Assemblée bourgeoise passe au vote.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée bourgeoise accepte de vendre la parcelle no 681 d'environ 785 m2 aux époux Noémie et Johan Vuillaume de Delémont.

### **Parcelle no 687 (810m2) à Sophie et Simon Rebetez de Lajoux**

Il donne connaissance de la demande d'achat de cette parcelle émanant des époux Sophie et Simon Rebetez de Lajoux, pour la construction villa d'une familiale, parcelle située en Zone à bâtir H2 au lieu-dit Crât des Oiseaux.

Après ces informations, le vice-président Clovis Brahier ouvre la discussion

La parole n'étant pas, le rapporteur du CC rappelle les conditions de vente :

Le prix du m2 est fixé à Fr. 90.- du m2 TTC qui correspond à celui agréé par l'Assemblée communale lors de la présentation du budget 2019 en décembre 2018.

Les frais notariés, d'abornement et l'inscription au Registre foncier sont à la charge de l'acquéreur. Un droit de réméré sera également inscrit au Registre foncier.

Samuel Gerber demande à l'Assemblée bourgeoise, au nom du CC, d'accepter la vente de cette parcelle aux conditions précitées.

La parole n'étant pas demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette vente, le vice-président de l'Assemblée bourgeoise passe au vote.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée bourgeoise accepte de vendre la parcelle no 687 d'environ 810 m2 aux époux Sophie et Simon Rebetez de Lajoux.

### **3. Cession d'une portion de terrain à la commune mixte (mutation 794)**

Samuel Gerber maire rapporte au nom du Conseil Communal et pour la Bourgeoisie.

Il informe l'Assemblée bourgeoise qu'elle doit se prononcer sur l'échange de terrain, suite à la modification de zone de peu d'importance, réalisé sur la Zone d'activité de Dos les Laves.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Il poursuit son introduction en donnant connaissance des surfaces concernées par cet échange. La commune mixte cède à la Bourgeoisie une portion de terrain de 204 m<sup>2</sup> distraite de la parcelle no 670, située au Sud de celle-ci. Quant à la Bourgeoisie elle cède, en compensation, d'une part, la portion de terrain de la parcelle no 674, et, d'autre part, une portion de terrain distraite de la parcelle no 453, toutes les deux situées à l'Est de la parcelle no 672 (TFTech SA). Cet échange, discuté avec les propriétaires fonciers TFTech SA et Mendez construction Sàrl, permettra la réalisation d'un chemin d'accès à la parcelle no 670 (Mendez) avec une servitude qui permettra aussi à TFTech SA d'accéder à leur parcelle no 672. Le résultat de cet échange de terrain augmente de 31m<sup>2</sup> la surface de la parcelle no 453, propriété de la Bourgeoisie. Cet échange est réalisé gratuitement entre les deux parties et n'engendre qu'un morcellement officiel des parcelles concernées. Samuel Gerber demande à l'Assemblée bourgeoise, au nom du CC, d'accepter cet échange de terrain selon les modalités décrites ci-dessus. Après ces informations, le vice-président Clovis Brahier ouvre la discussion.

**Jean-Louis Berberat** profite de cette discussion pour demander au CC, s'il est au courant des infos qu'il a entendues, l'informant que l'entreprise Mendez avait déjà vendu son immeuble au Crât des Oiseaux à une société genevoise. Le secrétaire communal dément ces informations. Il affirme qu'à ce jour, à sa connaissance, cet immeuble est toujours propriété du bureau IMMO SA dont l'entreprise Mendez est actionnaire. Il ne manquera pas de veiller à cette éventualité ces prochaines semaines. Quant au projet de construction de l'entreprise Mendez sur leur parcelle no 670, vendue dernièrement, aucun dossier n'a été présenté à la commune ce jour.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cet échange de terrain, le vice-président de l'Assemblée bourgeoise passe au vote.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée bourgeoise accepte cet échange de terrain selon les modalités décrites ci-dessus. L'assemblée bourgeoise donne également compétence au Conseil communal pour signer les actes notariés relatifs à cette transaction.

La parole n'étant pas demandée, le vice-président de l'Assemblée bourgeoise Clovis Brahier, lève cette dernière, il est 22h10.

***Le vice-président :***  
*Clovis Brahier*

***Le secrétaire communal :***  
*Jean-René Brahier*

*Validé lors de la prochaine assemblée par :*  
***Le Président :***  
*Jean-Paul Farine*